Dollard-des-Ormeaux



Dispositions générales concernant l'utilisation des courts de tennis et/ou de pickleball

- 1. Les courts sont à la disposition des résidents de Dollard-des-Ormeaux.
- 2. Les courts sont réservés aux tennis et/ou pickleball libre seulement.
- 3. Les leçons privées sont interdites à moins d'avoir obtenu l'autorisation de la Ville.
- 4. Les heures de jeux sont de 8 h à 22 h.
- 5. L'utilisation d'un court est limitée à une (1) heure maximum. Pour jouer, signifiez votre présence aux autres joueurs (aucune réservation) et attendre votre tour. La courtoisie et le respect sont de mise ; les joueurs doivent céder leur place.
- 6. Seuls les joueurs sont admis sur les courts de tennis et/ou pickleball. Les joueurs qui attendent pour jouer sont priés de demeurer à l'extérieur des terrains.
- 7. Les souliers de tennis ou espadrilles sont obligatoires sur les courts.
- 8. Il est interdit d'entrer dans la partie clôturée avec des animaux, bicyclettes, rouli-roulants ou des véhicules motorisés.
- 9. Les risques associés à l'utilisation des courts de tennis et/ou pickleball sont à votre discrétion et responsabilité.
- 10. La Ville de Dollard-des-Ormeaux n'est pas responsable des effets perdus ou volés laissés dans le parc ou dans le chalet.

Règlement municipal / Municipal by-law

#80-672

Application assurée par la sécurité publique / Enforced by public security 514-684-6111

General regulations convening the use of tennis and/or pickleball courts

- 1. The courts are made available only to residents of Dollard-des-Ormeaux.
- 2. The courts are open for tennis and/or pickleball recreational play only.
- 3. Private lessons are prohibited unless authorised by the City.
- 4. The hours of play are 8 a.m. to 10 p.m.
- 5. Play time is one (1) hour maximum. To play, indicate your presence to other players (no reservations) and wait your turn. Courtesy and respect are required; players must give up their places.
- 6. Only players occupying a court are allowed to enter a playing area. Players waiting to play are asked to wait outside the courts.
- 7. Tennis or running shoes are mandatory on the playing area.
- 8. No pets, skate boards, bicycles or any motorized vehicles are allowed within the fence area.
- 9. The risks associated with the use of the courts are at your discretion and responsibility.
- 10. The City of Dollard-des-Ormeaux is not responsible for lost or stolen items left in the park or the chalet.